Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 056-215600925-20260924-DEL_58_2026-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°58 – 2026

Date de convocation :
17 septembre 2026

Nombre de conseillers :

En exercice :	*14*
Présents :	*12*
Absente représentée :	*1*
Absent :	*1*

L'an deux mil vingt-six, le jeudi vingt-quatre septembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en séance publique dans la salle du conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Mme Laëtitia BRIZOUAL, M. Christophe LE TUTOUR, Mme Marie-Thérèse EVEN, M. Joseph LE GUENIC, M. Thierry JEHANNO, M. Michel GAINCHE, M. Eric POSSEME, Mme Christelle GAULARD, Mme Lydia LE CLERE, Mme Véronique NICOLEAU-FRANCHETEAU, Mme Typhen GROSEIL, M. Thomas HARNOIS

ÉTAIT ABSENTE REPRÉSENTÉE :
Mme Laura CANTRELLE donne pouvoir à Mme Christelle GAULARD

ÉTAIT ABSENT :
M. Jonathan LE PRIELLEC

Mme Christelle GAULARD a été désignée secrétaire de séance.

****

OBJET :
Budget Logements Sociaux – Décision modificative n°1

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L1612-4,

VU la délibération du conseil municipal en date du 26 février 2026,

CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder à un réajustement de crédits sur le budget Logements Sociaux,

IMPUTATION	OUVERT	REDUIT
INVESTISSEMENT - DEPENSES		
1641 – Emprunts en euros	2 500,00€	
2138 – Autres constructions		2 500,00€

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOPTE** la décision modificative n°1 ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait conforme
La Maire
Laëtitia BRIZOUAL

MAIRIE DE KERFOURN (Morbihan)